

Vacance de poste

L'administration communale de Mersch

se propose d'engager à plein temps, pour les besoins de son service infrastructures

un salarié (m/f/x) dans la carrière C du contrat collectif des salariés de l'État

L'aide-mémoire indiquant les conditions détaillées d'admission peut être téléchargé sur le site internet de la commune (www.mersch.lu).

Les candidats sont invités à adresser leur demande au soussigné collège des bourgmestre et échevins, B.P. 93, L-7501 Mersch, **pour le vendredi, 10 janvier 2025 au plus tard.**

Les demandes incomplètes ou remises après ce délai ne seront pas prises en considération.

En déposant sa candidature l'intéressé(e) donne son accord à l'administration communale de Mersch d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles.

Mersch, le 7 décembre 2024
le collège des bourgmestre et échevins
Michel Malherbe, bourgmestre
Abby Toussaint, échevin
Henri Krier, échevin
Michel Reiland, échevin